

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *N. Langlois* et autres, du comté d'*Essex*, province d'*Ontario*, demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à exempter la rivière *Détroit* de l'application de ses dispositions ; et que tous les propriétaires riverains aient le droit de pêche, à certaines conditions, sur le front de leurs terres.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 22, retranchez depuis " syndics " jusqu'à " tout " dans la 30^{ème} ligne.

Page 3, ligne 33, après " syndics " insérez " aucun membre de la dite corporation ne sera personnellement responsable des engagements de la compagnie."

Page 5, ligne 25, retranchez " chaque " et insérez " un intérêt, n'excédant pas six pour cent, sera payé annuellement aux porteurs de certificats de profits non rentrés, sur le revenu ou intérêt, que retirera la compagnie du placement de ces profits ; et toutes les."

Page 6, ligne 8, retranchez depuis " transférés " jusqu'à " des " dans la ligne 10, et insérez " par endossement au long, sauf toutefois les règles, quant à la note des certificats, que pourra établir le bureau des syndics."

Page 6, ligne 29, après " année " insérez " et le montant payé pour intérêt et pour les rachats de certificats de profits non rentrés."

Dans le préambule du bill.

Ligne 6, retranchez depuis " pétition " jusqu'à " d'assurance " dans la ligne 7, et insérez " l'incorporation d'une compagnie devant faire le commerce."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars, 1872 jusqu'à la clôture de la présente session, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Odell*, du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes pour aider Son Honneur le président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.